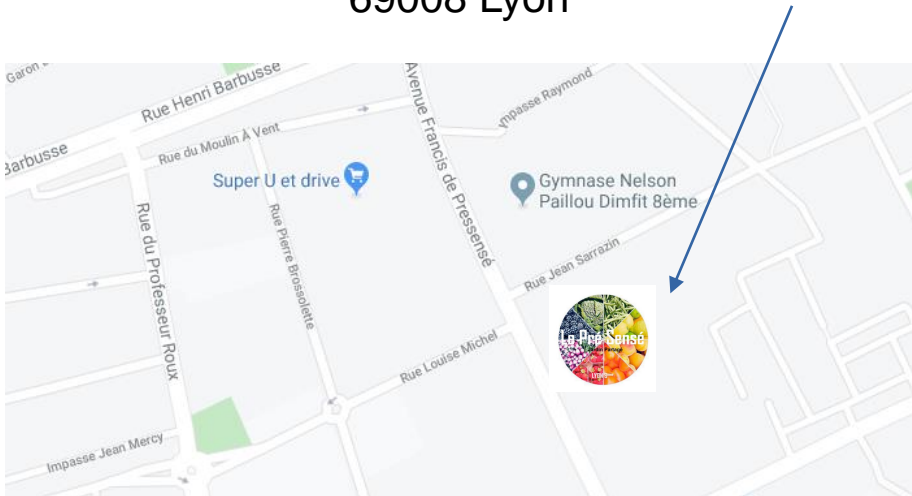




Vous voulez nous contacter ?
Nous rejoindre ?

Écrivez-nous sur
jardinpresense@gmail.com

Ou venez nous rencontrer au
43 Bis Avenue Francis de Pressensé
69008 Lyon



Nos partenaires :



Jardin partagé « Le Pré Sensé »

Guide de présentation





Un jardin partagé?



C'est un lieu où l'on se regroupe, afin de pratiquer collectivement l'art du jardinage, dans le respect de l'environnement et du « monde » écologique qui nous entoure. Il est conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants du quartier.



Le projet collectif « Pré Sensé »



Le jardin partagé « Pré Sensé » s'inscrit dans cette dynamique et se veut un lieu d'échanges, de solidarité, d'entraide, de transmission et de rencontres intergénérationnelles et interculturelles. Il s'inscrit dans le réseau des 80 jardins partagés lyonnais signataires de la charte des Jardins Partagés de la ville de Lyon.



Les jardiniers cultivent ensemble des légumes, des fruits, des aromates, des fleurs et compostent leurs déchets. Le jardin permet à tous de se rencontrer, d'apprendre ou d'échanger des savoirs-faire, et favorise les règles écologiques dans ses pratiques.



Il porte des valeurs de convivialité en organisant des événements autour du jardinage, la biodiversité, la nutrition, etc... en lien avec ses partenaires locaux.



Il est ouvert aux habitants du 8ème arrondissement de Lyon et aux associations, aux écoles ou structures collectives.



Comment le jardin fonctionne ?



Le jardin propose trois modes de participation :

- collective, où tous les jardiniers partageurs apportent leur contribution,
- individuelle, sur des parcelles de 16m² (places limitées à une par foyer et soumis à conditions).
- et pour des associations ou structures collectives (écoles, centre sociaux, etc.) qui peuvent cultiver sur des parcelles dédiées ou effectuer des actions de sensibilisation auprès de leur public.



Dans son fonctionnement, le jardin privilégie les décisions et les actions collectives, dans le respect de chacun.



Comment devenir jardinier ?

Le jardin est accessible au plus grand nombre, c'est-à-dire à tous les habitants désireux de s'impliquer sur une activité de jardinage.



Les nouveaux jardiniers partageurs accèdent dans un premier temps aux parcelles collectives et peuvent, après une année, s'occuper d'une parcelle individuelle.



Chaque jardiniers ou structures collectives devra respecter le règlement intérieur, et participer régulièrement aux réunions mensuelles des jardiniers.



L'adhésion est annuelle :

- 15€ l'adhésion collective,
- 35€ l'adhésion collective et parcelle individuelle,
- 60€ pour une parcelle associative

